



Le cannabis et le VIH-sida :

La collection de feuillets d'information sur le cannabis et le VIH-sida :

1. L'utilisation de cannabis à des fins médicinales
2. Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicinales
3. Comment parler de cannabis médicinal avec votre médecin
4. Feuillelet d'information à l'intention des médecins
5. Où se procurer du cannabis à des fins médicinales
6. Quelques conseils pour une utilisation plus sécuritaire et une meilleure santé
7. Cuisiner avec du cannabis
8. Conseils pour cultiver le cannabis de manière sécuritaire
9. Le stigmate et la discrimination liés à l'utilisation de cannabis

Coordonnées :

Ces feuillets sont une publication de la Société canadienne du sida, en consultation avec un Comité directeur national et un juriste-conseil. Ils sont conçus pour être facilement photocopiés. Nous vous encourageons à les disséminer largement.

Pour des mises à jour de ces feuillets, ou pour plus d'information, consultez le site Internet de la Société canadienne du sida à <www.cdnaids.ca/lecannabis> ou communiquez avec nous à :

Société canadienne du sida
190, rue O'Connor, Suite 800
Ottawa ON, Canada, K2P 2R3

Tél. : 1-613-230-3580
Sans frais: 1-800-499-1986



3. Comment parler de cannabis médicinal avec votre médecin

Comment aborder la question du cannabis médicinal avec votre médecin

Peut-être avez-vous déjà discuté avec votre médecin de votre utilisation médicinale de cannabis, ou peut-être hésitez-vous à le faire, pour diverses raisons. Il est souhaitable que tous vos professionnels de la santé sachent quelles thérapies vous utilisez pour gérer la vie avec le VIH-sida. Votre relation avec votre médecin et la qualité de vos discussions ensemble ont des répercussions sur vos soins.

- **Soyez préparé avant le rendez-vous.** Les médecins n'ont pas beaucoup d'information sur l'utilisation de cannabis à des fins médicinales, puisque ce n'est pas un médicament approuvé. Voir ci-dessous pour des suggestions pour vous préparer pour votre rendez-vous.
- **Abordez le sujet.** Vous devrez soulever la question avec votre médecin. Si vous craignez sa réaction, souvenez-vous que les médecins sont là pour travailler avec vous pour vous aider à prendre les meilleures décisions pour votre santé. Ils peuvent avoir une attitude négative à

l'égard de la consommation de cannabis en général, mais si vous êtes préparé à expliquer comment le cannabis vous aide, votre médecin sera probablement compréhensif. Heureusement, plusieurs médecins qui s'occupent de personnes vivant avec le VIH-sida sont au courant de l'utilisation du cannabis pour la gestion de symptômes.

- **Faites-vous accompagner par quelqu'un, pour vous soutenir moralement** si vous êtes nerveux et que vous voulez être certain d'arriver à aborder le sujet avec votre médecin.

L'accès légal – et le rôle de votre médecin

Afin que vous ayez accès légalement à du cannabis à des fins médicinales au Canada, vous devez faire une demande d'Autorisation de possession de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales (RAMM)*.

Le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicinales » explique comment se procurer le formulaire de demande. Votre médecin doit remplir le

Formulaire B1 qui fait partie de cette démarche. Vous devrez donc prendre rendez-vous avec votre médecin avant de pouvoir faire parvenir votre demande d'autorisation.

Comment se préparer en vue du rendez-vous

Il est souhaitable que vous fassiez vos préparatifs avant d'aller rencontrer votre médecin à ce sujet. Voici quelques éléments à considérer :

- **Apportez le Formulaire B1 pour que votre médecin le remplisse, et apportez uniquement ce formulaire.** Si vous apportez toute la pile de papiers pertinents au RAMM, votre médecin n'aura probablement pas le temps de tous les feuilleter pour déterminer lequel il doit remplir.
- **Apportez vos deux photos de passeport pour que votre médecin les signe, comme requis en vertu du RAMM.** Consultez le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicinales » pour plus d'information.
- **Identifiez clairement les symptômes que vous croyez pouvoir mieux gérer avec du cannabis.** Pour les personnes vivant avec le VIH-sida, les symptômes pertinents mentionnés dans le RAMM sont : douleur aiguë, cachexie (syndrome de dépérissement), perte d'appétit, perte de poids et nausée violente.
- **Expliquez votre utilisation (actuelle ou éventuelle) de cannabis pour gérer vos symptômes.** Votre médecin voudra comprendre comment vous utilisez ou planifiez utiliser le cannabis et quel effet cela a ou aurait sur vos symptômes et votre bien-être. Dites-lui si vous le fumez, le mangez, ou l'utilisez sous une autre forme; quelle quantité vous utilisez, à quelle fréquence. Soyez prêt à expliquer comment le cannabis allège vos symptômes; soyez prêt aussi à dire combien de cannabis vous utilisez, en termes de grammes par jour.

Si vous n'avez jamais utilisé de cannabis auparavant, informez-vous. Parlez avec des personnes qui en utilisent pour gérer leurs symptômes.

- **Préparez une liste des médicaments et thérapies que vous avez essayés pour alléger ces symptômes, et identifiez ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné.**
- **Remettez à votre médecin le feuillet intitulé « Information à l'intention des médecins », qui fait partie de la présente série.**
- **Considérez la possibilité de signer le « Formulaire de quittance pour les médecins » de l'Association canadienne de protection médicale (ACPM).** L'ACPM est la compagnie d'assurance des professionnels de la médecine; si vous signez ce formulaire, votre médecin pourrait être moins préoccupé par les questions de responsabilité. (**Note :** Ce formulaire n'est pas valide au Québec.) Pour le trouver sur le site de l'ACPM, <www.cmpa-acpm.ca>, cliquez sur l'onglet « Publications de l'ACPM », puis sur « Formulaires imprimables »; vous obtiendrez une liste où figure le document « Formulaire de quittance pour les médecins ». Il ne s'agit PAS d'un document de Santé Canada, et il n'est PAS nécessaire qu'il soit rempli pour la demande d'autorisation de possession de cannabis, mais cela peut aider à obtenir la signature de votre médecin sur votre demande.

Ressources utiles

- **Santé Canada : Usage de la marijuana à des fins médicales :** <www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/marihuana/index_f.html>
- **Medical cannabis program information :** <www.medicalmarihuana.ca>
- **Medical Marijuana Information Resource Centre :** <www.medicalmarijuanainformation.com>



La publication de ces feuillets a été rendue possible par une contribution financière de l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans ces documents ne représentent pas nécessairement les positions de l'Agence de santé publique du Canada, ni de Santé Canada. La Société canadienne du sida remercie Solvay Pharma pour sa contribution à ce projet.

Solvay
Pharma

